
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 JUIN 1907.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON N° 1.

Pétitions sur lesquelles un rapport a été déposé.

M. Delannoy, Rapporteur.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

1.

107.

Les sieurs Allard et Pitot, respectivement président et secrétaire général de la Chambre de commerce belge de Paris, exposent que le Parlement français, étant saisi de propositions de loi ayant pour objet l'augmentation des droits d'entrée des produits belges en France, ils croient devoir, par l'exposé des motifs qui se trouve annexé à leur pétition, demander l'établissement immédiat, par la Belgique, d'un tarif général des douanes, qui, sans porter d'augmentation au quantum des droits d'entrée actuellement perçus, en fixe la perception selon le droit spécifique, d'après une classification scientifique et des spécifications complètes des produits.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances
et à M. le Ministre des Affaires étrangères.*

2.

108.

Les sieurs Allard et Pitot, respectivement président et secrétaire de la Chambre de commerce belge de Paris, demandent que l'administration des postes veuille

(2)

bien ouvrir des négociations avec l'administration française en vue d'établir au service franco-belge la taxe du port des lettres de quinze grammes à vingt centimes, et, comme corollaire de cette réforme, qu'il soit procédé à la revision du minimum de perception des papiers d'affaires.

Même pétition de la Chambre de commerce du Limbourg.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre des Affaires étrangères.

Le Président,
ALF. SIMONIS.